



Direction Générale du Commerce

Rabat, le 5 NOV 2018

## Avis public n° 13/18

\*\*\*\*

### Détermination finale de l'existence du dumping, du dommage et du lien de causalité dans le cadre de l'enquête antidumping sur les importations de cahiers originaires de la Tunisie

Le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique (Ministère) a initié une enquête antidumping sur les importations de cahiers originaires de la Tunisie, suite à la réception d'une requête émanant de la Manufacture de Papiers et Fournitures (MAPAF), MED PAPER et PROMOGRAPH au nom de la branche de production nationale de cahiers.

L'avis d'ouverture d'enquête n° 06/17 a été publié aux quotidiens « Aujourd'hui le Maroc » et « LES ECO » édition du 12/05/2017. Parallèlement, ledit avis a été publié sur le site web du Ministère.

A l'issue de la phase préliminaire de l'enquête le Ministère a établi une détermination préliminaire positive de l'existence du dumping, du dommage, et du lien de causalité. A compter du 11 mai 2018, par arrêté conjoint du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique et du Ministre de l'Economie et des Finances n° 952.18 du 19 rajab 1439 (6 avril 2018) publié au Bulletin Officiel n°6672 du 10 mai 2018, les importations du cahier ont été soumises à un droit antidumping provisoire.

Par le présent avis, et conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale et l'article 27 du décret n° 2-12-645 pris pour son application, le Ministère annonce les résultats de la phase finale de l'enquête.

#### 1. Produit considéré

Le produit considéré est le cahier qui s'entend dans sa définition large et comprend tout type de cahiers de petits, grands et maxi formats dont le grammage du papier est compris entre 55 et 120 gr/m<sup>2</sup>, destinés à recevoir des écrits et dont les feuilles de papiers ont été assemblées et rattachées ensemble qu'il soit piqué, spiralé, ou broché.

Le cahier est classé sous la position tarifaire 4820.20.00.00 du tarif douanier du Maroc.

#### 2. Nom du ou des pays exportateurs du produit considéré

Le pays exportateur du produit considéré est la Tunisie.

#### 3. Marge de dumping

La marge de dumping individuelle pour chaque producteur et/ou exportateur est estimée sur la base d'une comparaison entre le prix à l'exportation et la valeur normale obtenue pour chaque producteur exportateur sur la base des données desdits exportateurs.



مقر المديرية العامة للتجارة  
قطعة 14، مركز الأعمال، الجناح الشمالي، شارع الرياض حي الرياض. ص.ب 610، الرباط شلالة، المغرب  
الهاتف: +212 5 37 70 62 49 الفاكس: +212 5 37 73 51 43

Siège de la Direction Générale du Commerce  
Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc  
Tél : +212 5 37 70 62 49 Fax : +212 5 37 73 51 43

Ladite comparaison a été faite au stade « sortie usine » de chaque producteur exportateur et tenant compte des différences affectant la comparabilité du prix à l'exportation et la valeur normale.

Une marge de dumping, pour chaque producteur exportateur, a été ainsi établie sur la base de la moyenne pondérée des marges de dumping calculées pour chaque référence de cahiers.

Les marges de dumping par exportateurs ainsi, définitivement calculées, s'établissent comme suit :

<b>Exportateurs</b>	<b>Marges de dumping</b>
SOTEFI	27,71%
SITPEC	15,69%
Autres Exportateurs de Tunisie	27,71%

#### **4. Existence du dommage important**

La détermination de l'existence du dommage est établie sur la base de l'examen du volume des importations de cahiers originaires de Tunisie et de l'incidence de ces importations sur les prix de cahier national similaire et sur la situation économique de la branche de production nationale au cours de la période d'enquête sur le dommage.

L'examen et l'analyse des indicateurs de dommage révèlent les conclusions suivantes :

- Le volume des importations de cahiers originaires de la Tunisie a connu une augmentation notable aussi bien en absolu que par rapport à la production ou à la consommation nationale.
- Les importations en dumping de cahiers originaires de Tunisie ont eu un effet notable sur les prix du cahier fabriqué localement en termes de sous cotation, de dépression et d'empêchement des hausses des prix du cahier fabriqué localement.
- La situation de la branche de production nationale de cahiers a connu une détérioration matérialisée par la dégradation générale de la rentabilité durant la période analysée et la détérioration des ventes, de la production, de la part de marché, et des prix durant les quatre premiers mois de 2017.

Ainsi, le Ministère conclut à titre définitif que la branche de production nationale de cahiers a subi un dommage important.

#### **5. Existence du lien de causalité**

La détermination du lien de causalité est établie sur la base de l'analyse de la coïncidence entre l'évolution des importations du produit considéré et l'évolution des facteurs relatifs au dommage et de l'analyse des facteurs autres que les importations en dumping et de leurs effets sur la branche de production nationale. Cette analyse a révélé les constatations suivantes :

- L'accroissement des importations en dumping de cahiers originaires de Tunisie, en termes de volume et de part de marché, coïncide avec la détérioration de la situation de la branche de production nationale.
- L'effet des facteurs autres que les importations en dumping notamment les importations en provenance de pays tiers, la contraction de la demande ou la modification de la configuration de la consommation, susceptibles d'être une source de dommage subi par la branche de production nationale des cahiers, n'ont pas eu d'effets nettement dommageables sur ladite branche.



Par conséquent, le Ministère considère, à titre définitif, que les importations en dumping de cahiers originaire de Tunisie constituent une source principale du dommage important causé à la branche de production nationale de cahiers.

## 6. Mesure antidumping définitive envisagée

Il est prévu d'appliquer, après avis de la COSI réunie le 31 octobre 2018, un droit antidumping définitif pour une durée de 5 ans selon le tableau figurant à la section 3 du présent avis.

## 7. Clôture de l'enquête

L'enquête antidumping sur les importations de cahiers originaires de Tunisie initiée en date du 11 mai 2017 est clôturée le mercredi 07 novembre 2018.

